



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 28193

Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés engendrées par le manque de personnel au greffe du tribunal de grande instance du Val-de-Marne. Alors que le nombre des affaires réglées par la juridiction n'a cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années, les effectifs du greffe ont baissé de 10 %. Prenant en compte le fait que l'ensemble des postes prévus à l'effectif budgétaire pour 1999 n'a pas été pourvu, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour que le greffe du TGI du Val-de-Marne puisse disposer d'un personnel suffisant pour mener à bien sa mission.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la chancellerie suit avec une particulière attention l'évolution de la situation du tribunal de grande instance de Créteil qui constitue une des juridictions parmi les plus importantes du territoire en termes de volumes d'affaires et effectifs de greffe. 242 emplois budgétaires de fonctionnaires des services judiciaires, hors filière technique sont localisés au tribunal de grande instance de Créteil pour les besoins de cette juridiction. Ces emplois budgétaires sont suffisants au regard de l'évaluation de la charge de travail de la juridiction, stable depuis trois ans. A cet égard, l'outil de gestion et de répartition des fonctionnaires en lien avec la charge de travail dont dispose la chancellerie fait apparaître un nombre d'emplois budgétaires suffisant pour les greffiers en chef et un sureffectif de 2,41 pour les greffiers et 25,14 pour les personnels de bureau. Cette évaluation intègre un taux d'absentéisme élevé de 12 %. Cet écart positif permet à la juridiction de pallier en partie les difficultés de gestion liées aux vacances d'emplois, qui se répartiront en septembre 1999, après tenue des commissions administratives paritaires de mouvements des personnels de catégorie A, B et C, de la façon suivante : quatre emplois de greffiers en chef, vingt emplois de greffiers, sept emplois de personnels de bureau. Le garde des sceaux a obtenu la levée du gel des emplois des services judiciaires et sur ces deux dernières années la création de 560 emplois de fonctionnaires. Un plan de recrutement exceptionnel de 800 fonctionnaires a été mis en place dès le mois de novembre 1997. Aussi, dès le mois de septembre prochain, 42 greffiers en chef et 100 greffiers issus de concours régionalisés vont être affectés en juridiction. Dans ce cadre, un greffier en chef et sept greffiers vont prendre leurs fonctions au tribunal de grande instance de Créteil le 14 septembre prochain. Les emplois restant vacants à l'issue de cette affectation seront proposés aux commissions administratives paritaires du 4e trimestre 1999. En l'absence de candidats, les emplois de greffiers et de personnels de bureau seront pourvus au cours du 2e trimestre 2000 par les greffiers en cours de formation à l'école nationale des greffes et les agents administratifs issus du concours national localisés dans les cours d'appel de Paris et Versailles.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28193

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2168

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5633